



l'opca des acteurs de la ville

## Plan d'action illettrisme

### MODALITES DE PRISE EN CHARGE

*Certains salariés rencontrent des difficultés pour lire et écrire.*

*Cette situation génère des difficultés dans leur vie personnelle, mais aussi professionnelle.*

*Elle est source potentielle de dysfonctionnements, voire d'accidents et peut entraver les évolutions des organisations du travail.*

*Le Conseil d'administration d'Habitat Formation a donc engagé un plan d'action pour aider les entreprises adhérentes qui le souhaitent à concevoir et mettre en oeuvre des actions de remise à niveau des savoirs de base.*

L'AIDE EST RESERVEE AUX ENTREPRISES QUI CONFIENT LA GESTION DE LEUR PLAN DE FORMATION A HABITAT FORMATION

Cette aide peut être apportée sur 2 registres :

#### I. LE FINANCEMENT D' ACTIONS DE FORMATION

Ces actions, qui peuvent concerner un ou plusieurs salariés, doivent relever de la lutte contre l'illettrisme. Il s'agit de formations « français langue étrangère » (FLE), d'alphabétisation, de remise à niveau des savoirs de base.

Pour les entreprises de moins de 10 salariés, et indépendamment des prises en charge habituelles, Habitat Formation prendra en charge **100 % des coûts pédagogiques**, dans la limite de 7 500 € par entreprise.

Pour les entreprises de 10 salariés et plus **qui confient la gestion de leur plan à Habitat Formation** et qui sollicitent la prise en charge de **coûts pédagogiques**, il est créé un crédit spécifique, distinct du budget du plan de formation et au plus égal à 50 % de ce budget.

Ce crédit spécifique sera porté au maximum à 7 500 € pour les entreprises dont le budget plan de formation est inférieur à 15 000 €.

#### 2. LE FINANCEMENT DE PRESTATIONS DE CONSEIL

L'appui d'un conseil externe spécialisé est particulièrement utile pour la conception et la mise en oeuvre de telles actions (aide au repérage des besoins, définition des objectifs, choix du prestataire de formation, accompagnement, évaluation de l'action...).

En collaboration avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), Habitat Formation a sélectionné plusieurs cabinets de conseil dont la liste est disponible sur demande, et offre à chaque entreprise la possibilité de recourir gratuitement à **5 journées de conseil**.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET POUR FORMULER AU MIEUX VOTRE DEMANDE, VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE CONSEILLER FORMATION.**

#### Habitat Formation

15, rue des Sablons BP 2122 - 75771 Paris cedex 16

tél. 01 53 65 77 77 - fax 01 53 65 77 88 - accueil@habitat-formation.fr - www.habitat-formation.fr

fonds d'assurance formation - CODE NAF 9412Z - N°SIRET 327 561 841 00047



l'opca  
des acteurs  
de la ville

## Réponses aux questions les plus fréquentes sur les aides apportées par Habitat Formation dans le cadre du plan d'action illettrisme

### OUI...

*...le financement est possible pour tout type de salariés quels que soient leurs contrats de travail (temps complet ou partiel, CDD, CAE, CEC, etc.).*

### OUI...

*...Habitat Formation finance uniquement les coûts pédagogiques figurant sur la facture de l'organisme de formation (indépendant de l'employeur) mais pas les frais annexes, ni la rémunération ou le remplacement du salarié absent pour cause de formation.*

### OUI...

*...nos financements sont exclusivement consacrés aux salariés ayant eux-mêmes des besoins de remise à niveau et ne peuvent concerner les formations des formateurs ou animateurs d'actions de lutte contre l'illettrisme (certaines associations, principalement des Centres sociaux, organisent des ateliers d'alphabétisation dont l'accès est offert aux habitants des quartiers).*

### OUI...

*...nous pouvons vous aider à rechercher l'organisme de formation avec l'aide des chargés de mission de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).*

### OUI...

*...notre définition des formations de lutte contre l'illettrisme inclut l'alphabétisation, le français langue étrangère et toutes les actions qui apportent les connaissances de base (lecture, écriture, calcul) sans lesquelles le travail salarié est limité soit dans sa pratique soit dans son évolution. En revanche, elle n'inclut pas des formations qui viseraient à perfectionner l'écrit pour des salariés l'utilisant déjà au quotidien (secrétaires par exemple).*

### OUI...

*...les prestations de conseil que nous finançons concernent l'employeur et également les personnes à former. Elles peuvent porter sur la méthode d'identification des besoins (comment reconnaître les futurs bénéficiaires sans les stigmatiser ?), la prescription de formation (quel contenu ? quelle méthode ? quel organisme de formation ? ...), l'organisation et la communication (comment s'y prendre et comment en parler ?), l'évaluation.*

**habitat formation**

15, rue des Sablons BP 2122 - 75771 Paris cedex 16

téléphone : 01 53 65 77 77 - fax : 01 53 65 77 88

accueil@habitat-formation.fr - www.habitat-formation.fr

fonds d'assurance formation - code naf 911c - n°siret 327 561 841 00047